AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0888
FR0004170017-FS0347

23 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 mai 2014, complété notamment par un courrier reçu le 21 mai 2014, le concert composé des sociétés Financière Vertavienne 44[1], Nobilise[2], Nobilise 2[3] et d'autres actionnaires[4] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 27 mars 2014, par suite de la cession d'actions hors marché par un membre dudit concert[5] de la totalité de ses actions, auxquelles étaient attachées des droits de vote double, le seuil de 50% du capital de la société LE NOBLE AGE et détenir, à cette date, 4 154 493 actions LE NOBLE AGE représentant 7 569 179 droits de vote, soit 48,64% du capital et 58,62% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Vertavienne 44	1 884 864	22,07	3 769 728	29,19
Nobilise	942 348	11,03	1 791 696	13,88
Nobilise 2	646 807	7,57	646 807	5,01
Autres actionnaires	680 474	7,97	1 360 948	10,54
Total concert	**4 154 493**	**48,64**	**7 569 179**	**58,62**

À cette occasion la société Nobilise a franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote, par suite de la diminution du nombre total de droits de vote de la société résultant de la cession susvisée.

Le concert susvisé a précisé détenir, au 20 mai 2014, 4 154 493 actions LE NOBLE AGE représentant 7 623 209 droits de vote, soit 48,64% du capital et 60,23% des droits de vote de cette société[7], répartis comme suit :

[1] Société civile holding contrôlée par la famille Siret.
[2] Il est précisé que la société Nobilise est contrôlée par MM. Damien Billard, Michel Ballereau, Willy Siret et la société Immobilière du Vallon (membres du groupe A' détenant 26,33% des droits de vote de Nobilise) et une cinquantaine de cadres du groupe LE NOBLE AGE (membres du groupe B' détenant 23,96% des droits de vote de Nobilise), soit un total pour A' et B' de 50,29% des droits de vote de cette société. Par ailleurs, il est précisé que les statuts réservent le contrôle de la société aux membres du groupe A'.
[3] Contrôlée statutairement par la société Nobilise.
[4] A savoir Jean Paul Siret, Willy Siret, Michel Yaouanc, Philippe Brunner, Yannick Durand, Patrick Connan, Janine Connan, Daniel Berthelot, Marie-France Berthelot, la société Galloix Holding, la société Immobilière du Vallon, la succession Bernard de Saint Blanquat, Gilles Mesnard, Anne Laurence Mesnard et Louis Mesnard.
[5] À savoir la société Financière de Dourthe (autres actionnaires).
[6] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 542 141 actions représentant 12 912 609 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[7] Sur la base d'un capital composé de 8 542 141 actions représentant 12 656 387 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Vertavienne 44	1 884 864	22,07	3 769 728	29,79
Nobilise	942 348	11,03	1 845 696	14,58
Nobilise 2	646 807	7,57	646 807	5,11
Autres actionnaires	680 474	7,97	1 360 948	10,75
Total concert	**4 154 493**	**48,64**	**7 623 179**	**60,23**